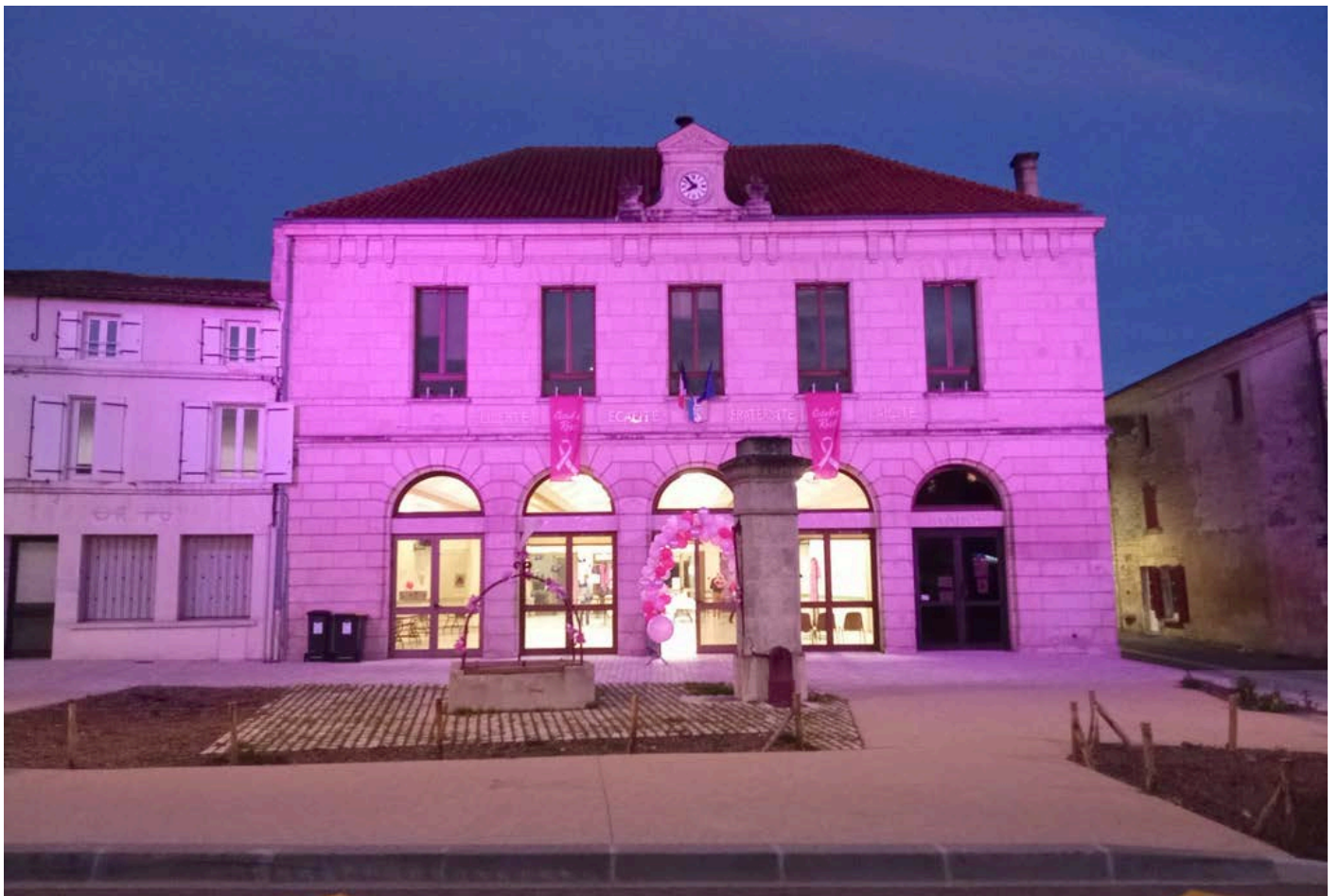


La Plume

DÉCEMBRE 2025

BELVOISIENNE

BULLETIN MUNICIPAL N°17



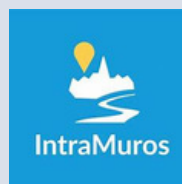
Mairie

29, place de l'Hôtel de Ville
79360 BEAUVOIR-SUR-NIORT
05.49.09.70.78

secretariatdumaire@beauvoir-sur-niort.fr



Retrouvez l'actualité de la Mairie sur :



Application Citoyenne
Intramuros



Mairie de
Beauvoir-sur-Niort

SOMMAIRE

VIE COMMUNALE

DAACT.....	2
Comptes-rendus conseils	3-6
Duc de Joyeuse.....	7
Travaux bâtiments.....	8
Conseil enfants.....	8
Plantation haie.....	8
Réserve communale.....	9
Le Cormenier Caché.....	9

VIE LOCALE

Lieu de vie Pégase.....	10
Fermeture cuivre.....	10
Kinésithérapeutes.....	11
Maison des solidarités.....	11
SCPC.....	12
S'Pass Famille.....	12
Jumelles et Gourmandises.....	13

VIE ASSOCIATIVE

Souvenir français.....	13
Soirée choucroute.....	14
Octobre rose.....	14
CS Beauvoir.....	14
Twirling Bâton.....	14

INFOS

Etat civil.....	15
Evènements à venir.....	15
Recensement.....	15
Frelons asiatiques.....	15
Listes électorales.....	16
Heures creuses et pleines..	16
Appli MonTri.....	16

Impression : Imprimerie Raynaud
Editeur : Mairie de Beauvoir-sur-Niort
Représentant légal : Séverine VACHON
Directrice de publication : Jessica DROUET
Comité de rédaction : Commission Communication



L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DAACT APRÈS VOS TRAVAUX

Lorsque vous réalisez des travaux soumis à permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable, vous avez l'obligation légale de déposer une DAACT — Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux.

- **À quoi sert la DAACT ?** La DAACT permet d'indiquer à la mairie que vos travaux sont achevés, et conformes à l'autorisation d'urbanisme obtenue. C'est une étape obligatoire qui permet à l'administration de vérifier la conformité de votre construction.
- **Quand doit-on déposer la DAACT ?** La déclaration doit être déposée à la fin des travaux, dès que ceux-ci sont entièrement terminés, même si vous n'occupez pas encore les lieux.
- **Qui doit déposer la DAACT ?** La DAACT doit être remplie et signée par le titulaire de l'autorisation d'urbanisme ou son représentant (architecte, maître d'œuvre...).
- **Comment déposer la DAACT ?** La DAACT peut être déposée en mairie, par courrier recommandé ou en ligne lorsque la commune propose un service numérique. Le formulaire à utiliser est le Cerfa n° 13408*12.
- **Que se passe-t-il après le dépôt ?** À partir du dépôt de la DAACT : la mairie dispose d'un délai de 3 mois pour contrôler la conformité des travaux. Ce délai peut être porté à 5 mois pour certains bâtiments (monuments historiques, secteurs protégés...). Sans notification dans ce délai, vos travaux sont considérés conformes.
- **Pourquoi cette obligation est importante ?** Ne pas déposer la DAACT peut entraîner des difficultés pour vendre votre bien, des problèmes d'assurance, un risque de mise en conformité ou de sanctions en cas de contrôle.

SYNTHÈSE DES COMPTES-RENDUS

AVRIL 2025

- **Modification des statuts du syndicat de communes Plaine de Courance** : à partir de 2025, tous les appels à contributions supplémentaires seront fixés à raison de 50% de la population DGF et 50% du potentiel fiscal pour l'année connue.
- **Modification des statuts du syndicat 4 B.**
- **Groupement de commandes pour l'élaboration du PICS** : adhésion au groupement de commandes de Niort Agglo pour l'utilisation du logiciel Numérisk
- **Convention de prestation de service en matière d'entretien des espaces verts autour des ouvrages incendie** : après délibération, le conseil municipal refuse la convention de prestation de service du syndicat Plaine de Courance quant à l'entretien des espaces verts autour des ouvrages incendie.
- **Consultation du document cadre photovoltaïque au sol en Deux Sèvres** : le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable à cette consultation. Il est précisé que dans le nouveau PLUI-D aucune parcelle n'a été identifiée concernant la pose de photovoltaïque au sol.
- **Subventions aux associations et aux coopératives scolaires** : le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations pour un montant de 5.722 € et les coopératives scolaires d'un montant de 350 € chacune.
- **Subvention exceptionnelle Twirling** : des athlètes du club sont sélectionnés pour participer, en août, à la coupe du monde de twirling en Italie. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au club d'un montant de 1.000 € ainsi que de leur octroyer les bénéfices de la buvette du 14 juillet.
- **Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage du centre de gestion des Deux Sèvres**

MAI 2025

- **Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2024 réalisée par la DGFIP** : les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement augmentent. La capacité d'autofinancement brute et nette augmente également. Les dépenses d'équipement et les dettes financières diminuent. La trésorerie augmente. Le fonds de roulement s'améliore à partir de 2022. Des comparaisons sont faites avec le département, la région et le national concernant les dépenses, recettes et sur la fiscalité locale.
- **Emprunt à moyen et long terme projet place de l'hôtel de ville** : le conseil municipal vote la réalisation auprès de la Banque Postale d'un emprunt d'un montant de 312.000 € correspondant au reste à charge pour la collectivité + le reste à charge du FCTVA + la subvention européenne. Cet emprunt aura une durée de 18 ans. Les intérêts seront payables trimestriellement au taux fixe de 3,82 % l'an.
- **Emprunt à court terme projet place** : le conseil municipal valide un emprunt à court terme auprès de la Caisse d'épargne pour une durée de 2 ans à 2,43% l'an correspondant au versement des subventions et au reliquat de FCTVA versé en année N+1.
- **Groupement de commande téléphonie mobile** : qualité de bénéficiaire auprès de la CAN dans le cadre de la convention qui lie l'agglomération et le RESAH.
- **Première esquisse – Projet DSH de réalisation de 4 logements, rue des Palmiers** : le permis devrait être déposé au 3ème trimestre 2025. Le commencement des travaux est prévu pour fin 2026.

SYNTHESE DES COMPTES-RENDUS (suite)

JUIN 2025

- **Révision annuelle des loyers communaux** : considérant l'évolution de l'indice de référence des locaux (IRL) publié chaque trimestre par l'INSEE, il est proposé comme chaque année, une augmentation des loyers à compter du 1er juillet 2025.
- **Fixation du loyer du logement 221 avenue Saint Jean** : la commission bâtiment élargie, réunie en date du 5 juin 2025 propose de fixer le tarif de location mensuel du logement situé 221 avenue Saint Jean à 850€ hors charges et de réviser annuellement ce tarif de location en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL), des coûts d'entretien et des charges locatives, conformément aux dispositions légales en vigueur. Cette augmentation fait suite aux travaux de remise en état réalisés par la commune.
- **Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz** : fixation du montant de la redevance en lien avec l'opérateur.
- **Nouvelle dénomination de rue – Chemin des Vignes** : il est proposé de dénommer cette route « chemin des Vignes » pour être en accord sur le cadastre avec la commune de la Foye Monjault.
- **Subventions aux associations** : les associations n'étant pas créées au moment de l'attribution des subventions, le conseil municipal décide d'attribuer pour l'exercice 2025 les subventions suivantes : Rides in Roadking : 50€ ; Un Vent de Fêtes : 200€.
- **Subvention exceptionnelle pour un Vent de Fêtes** : le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 500 € à l'association « Un Vent de Fêtes », nouvellement constituée pour faire vivre le moulin, patrimoine communal, tout au long de l'année (journées du patrimoine, fête du pain, animations scolaires, etc).
- **Montant de la redevance d'occupation du domaine public communal** : le conseil municipal décide de fixer le tarif annuel de la redevance d'occupation du domaine public communal à 10€ du m² pour les commerçants place de l'hôtel de ville et 5€ du m² pour ceux hors place de l'hôtel de ville.
- **Projet développement durable** : une sollicitation financière de 500 € est faite auprès de Niort Agglo pour l'organisation de la semaine du développement durable.
- **Création d'un emploi permanent au service administratif**
- **Convention bibliothèque** : le conseil municipal est informé qu'une convention avec le SCPC a été actée pour permettre à la bibliothécaire d'intervenir auprès du pôle petite enfance de Granzay-Gript. Cette intervention est prévue hors de temps de travail communal et pris en charge financièrement par le SCPC.
- **Convention mise à disposition du personnel SCPC** : le SCPC propose une convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune pour l'entretien des espaces verts autour des ouvrages incendie pour environ 14 heures par an pour une durée de 1 an renouvelable. Le conseil municipal valide cette convention.

SYNTHESE DES COMPTES-RENDUS (suite)

JUILLET 2025

- **Choix de l'entreprise pour l'étude G2 AVP de l'école maternelle** : le conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise Compétences Géotechnique Atlantique pour la réalisation de cette étude (1.786,80 € TTC).
- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024** : le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service (RPOS) fourni par le syndicat 4B pour l'année 2024.
- **Installation d'un coffret forain et alimentation du panneau d'information** : l'entreprise INEO est retenue pour un montant de 5.554,08 € HT.
- **Exonération partielle de redevance d'occupation du domaine public pour les commerces impactés par les travaux dans le cadre du projet place.**
- **Subvention pour les animations pédagogiques des écoles** : le conseil municipal décide de verser une subvention de 856€ à l'école maternelle (voyage à La Rochelle) et une subvention d'un montant de 5.388€ pour l'école élémentaire (part commune pour le voyage scolaire et déplacements).

SEPTEMBRE 2025

- **Restauration du portrait du Duc de Joyeuse** : la conservatrice des musées de Niort Agglo, Mme LAMY a présenté le tableau du Duc de Joyeuse, tableau qui se trouvait dans la sacristie de l'église Saint Jacques et qui était en très mauvais état. Le conseil municipal décide de restaurer l'oeuvre pour un montant de 4 780,64 € HT correspondant à la restauration du support et la couche picturale (Patrick BUTI & Justine SIONNEAU), l'anoxie (atelier Niort Agglo) et la restauration du cadre (Atelier du cadre). Des financements sont sollicités auprès de la DRAC (Etat) pour 2.390,32 € (50%), le fonds communautaire du patrimoine : 1.195,16 € (25%). Le reste à charge pour la commune sera donc de 1.105,16 € (25%).
- **PLUI-D – Modification n° 3** : le conseil municipal émet un avis favorable au projet de modification du PLUI-D de la CAN.
- **Avenant lotissement du stade** : le montant total de l'avenant s'élève à 1.674,00 € HT. Le conseil municipal adopte cette modification qui viendra s'ajouter aux 91 095,00 € H.T restants dus pour les travaux à réaliser sur la partie voirie.
- **Devis SEOLIS – Eclairage lotissement du stade** : le conseil municipal décide de valider le devis de SEOLIS pour un montant de 12.339,74 € HT.
- **Demande de financement SIEDS pour l'éclairage du lotissement du stade** : le conseil municipal décide de solliciter le SIEDS pour la subvention sur les fournitures. Le montant de la fourniture est de 6.237,10 € HT. Il est donc demandé au SIEDS une participation de 4.898,68 € HT.
- **Travaux de reprise de voirie** : choix du prestataire COLAS pour un montant de 20.600 € HT pour réaliser du point à temps pour l'entretien des voiries communales.
- **Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la CAN et la commune pour la réalisation des aménagements du réseau de transport urbain** sur le domaine public de la commune. Cette convention permettra à la commune de toucher 6.151,47 € HT complémentaires de la part de la CAN pour les quais bus réalisés dans le cadre du projet de la place.

SYNTHESE DES COMPTES-RENDUS (suite)

OCTOBRE 2025

- **Présentation évolution financière et fiscale 2019-2024** : est présenté en séance le document réalisé par Niort agglo à destination des communes. Pour Beauvoir, la durée de désendettement en 2024 est de 2,06 ans et un taux d'épargne brute de 17,80%. Sur la période globale la section de fonctionnement a évolué comme suit : dépenses réelles : +5,4%; recettes réelles : +10,1% ; épargne brute : + 38,4% ; épargne nette : + 163,2%. La section d'investissement a évolué comme suit (hors mobilisation du fonds de roulement) : financées à 52% par des recettes affectées (FCTVA et subventions), 33% par l'épargne nette et 15% par l'emprunt. L'endettement s'est réduit. Les produits fiscaux ont augmenté de 29% auxquels il convient d'ajouter l'IFER (éoliennes). Si la commune dispose d'une richesse fiscale potentielle supérieure à la moyenne de la strate, en revanche les habitants disposent de revenus inférieurs à ceux de la moyenne nationale et de la CAN. La pression fiscale exercée est supérieure à la strate.
- **Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées** : est présenté en séance le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, suite au transfert de la médiathèque de Prahecq à l'agglomération. Le conseil municipal valide ce rapport.
- **Signalisation d'intérêt local** : il est prévu de reprendre la signalisation directionnelle à proximité de la place : l'entreprise MAVASA est retenue pour un montant de 2.069,44 € HT.
- **Arrêt scolaire - salle des sports** : Niort Agglo est favorable à la réalisation d'un quai bus avec un abri dédié à l'arrêt du gymnase. Les propositions d'installation doivent être précisées.
- **Demande de subvention au Lions Club pour les plantations du jardin des naissances** : le conseil municipal sollicite une demande de subvention au Lions Club Val de Sèvre pour un montant de 400 €. La date de plantation serait le 29 novembre 2025.
- **Synthèse des résultats de l'étude sur les pesticides dans les poussières de surface réalisée conjointement par le NRS/INRAE et l'université de la Rochelle** : une présentation est faite en séance.
- **Subvention exceptionnelle pour l'UCAI** : le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des commerçants, artisans et indépendants d'un montant de 375 € pour une participation à la prise en charge d'un spectacle pour les enfants lors du marché de Noël.
- **Protection sociale complémentaire** : le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation du CDG79 et choisit de participer à hauteur de 15 € pour les risques prévoyance et à hauteur de 25 € pour les risques santé. Une sollicitation sera faite en ce sens auprès du centre de gestion avec passage en CST avant de présenter la délibération officielle d'ici la fin d'année.

**Vous pouvez consulter l'ensemble des comptes-rendus en mairie
ou sur le site internet www.beauvoir-sur-niort.fr**

RESTAURATION DU PORTRAIT DU DUC DE JOYEUSE

La commune de Beauvoir-sur-Niort dispose d'un tableau classé au titre des monuments historiques depuis le 25 mai 1909 (arrêté de M. DOUMERGUE, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts). Il s'agit d'une huile sur toile datant du 17^e siècle. Le cadre du tableau est en très mauvais état et daterait du 18^e siècle. Ce n'est pas le cadre d'origine.

Rétrospective sur le duc de Joyeuse

Né le 21 septembre 1563 à Toulouse, 3^{ème} fils de Guillaume de Joyeuse et Marie de Batarnay.

Il rejoint la cour d'Henri III avec ses frères, nommé Grand maître de la garde-robe du roi.

Il épouse Catherine de la Valette. Leur fille, Henriette Catherine de Joyeuse naît le 10 janvier 1585.

Catherine décède le 10 août 1587. Henri prend l'habit de capucin en septembre 1587 et le nom de Père Ange. Il rejoint la Ligue en octobre 1592, quitte l'habit et est nommé Lieutenant général du Languedoc. En 1596 il se rallie à Henri IV qui le nomme Maréchal de France. De retour au couvent, Père Ange devient un prédicateur de renom, sujet à des extases. Il pressent la valeur de François Leclerc du Tremblay, en religion Père Joseph, qui sera l'éminence grise de Richelieu.

Il meurt à Rivoli, chez les Capucins. Il est inhumé dans la chapelle des Capucins de la rue Saint-Honoré.

Sa fille épouse le duc de Montpensier, Henri de Bourbon-Montpensier, dont elle aura une fille. Puis en secondes noces elle épouse le duc de Guise, Charles de Lorraine, dont elle aura 3 fils.

Ce tableau a une valeur historique et patrimoniale. L'état de conservation de l'œuvre nécessite une restauration par des restaurateurs spécialisés en peinture.

Mme LAMY, conservatrice en cheffe du patrimoine de Niort Agglo a accompagné la collectivité dans la recherche de restaurateurs et dans ses conseils pour la préservation de l'œuvre. M Patrick BUTI et Justine SIONNEAU, experts ont répondu à la consultation.

Le coût global de l'opération est de 4.780,64 € HT correspondant à la restauration du support et de la couche picturale, l'anoxie et la restauration du cadre.

Le fonds communautaire du patrimoine (CAN) a été mobilisé en apportant une aide d'étude ainsi qu'une aide technique et financière. Les objectifs sont de développer une stratégie de sauvetage, de préservation et de valorisation dans un but de sensibilisation, conservation, connaissance, protection et valorisation des objets protégés. La CAN apportera une contribution financière de 25% du coût global.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (Etat) apportera de son côté 50% du coût global de la restauration. La part de la commune s'élèvera à 25% soit 1.195,16 € HT.

Les conditions de préservation dans l'église semblent délicates et il a été conseillé de l'exposer dans un lieu plus propice à sa conservation.

A l'issue de la restauration, le tableau pourrait être accroché dans la salle du conseil municipal.



TRAVAUX BATIMENTS

Le patrimoine immobilier de la commune est relativement important et implique une maintenance coûteuse au regard des dégradations et des règles spécifiques dues à l'accueil du public.

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), la commune a procédé à une régularisation de ses bâtiments publics par rapport à la Direction départementale des territoires (DDT). Il ne reste plus que des travaux pour deux bâtiments qui méritent la création ou la réhabilitation de rampes d'accès.

Au cours de cette année, **le logement communal dit de la cure de Beauvoir-sur-Niort** a été réhabilité et remis en location.

Vieillissant et récupéré après des locataires indécents, il a nécessité d'importants travaux de changement d'huisseries, de chauffage, de remise en état total de l'intérieur (peinture, réparation des murs, des plafonds, petite cuisine aménagée...) par des artisans du territoire ainsi que par les employés municipaux, en régie. Le coût des travaux s'est élevé à 33.000 € avec une participation à hauteur de 50% par l'agglomération dans le cadre du programme PACT.



Suite à la recherche d'un **local professionnel pour le kinésithérapeute** Mr SIMON d'un espace plus grand pour accueillir une collègue, il a été proposé par la commune de lui louer un local communal, ses recherches dans le privé ayant été infructueuses. L'espace mis en location concerne l'ancien local du comité d'animation (45 m²) et la salle adjacente (70 m²). Des travaux furent réalisés auprès de l'entreprise MV menuiserie pour le changement d'huisseries (6136€ HT) et les peintures intérieures ont été réalisées en régie. Un compteur supplémentaire et un tableau électrique répondant aux normes d'établissement recevant du public ont été installés par l'électricien Mr MORIN). Désormais ce ne sont plus deux mais trois kinés qui œuvrent sur le site.

Il convenait de reloger le comité d'animation. C'est désormais chose faite dans une salle de 45m² dans **le bâtiment de la cure, jouxtant l'église de Beauvoir-sur-Niort**, partagée avec l'association Rencontre et Partage. Celle-ci étant vétuste, il a été procédé à la réalisation de contre cloisons avec isolation, des changement d'huisseries (MV menuiserie), du chauffage et autre électricité (Mr MORIN) ainsi que la réalisation de peinture sur les murs et plafond en régie.

D'autres travaux sont actuellement en cours : le **second logement dit de la cure** ainsi qu'un autre **logement locatif de la commune, rue de la gare**.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les élections du nouveau conseil municipal des enfants ont eu lieu le Mardi 25 Novembre 2025. Les nouveaux élus sont : Louis MENON, Benjamin CASCARINO, Judith DAMAYE et Margot BURLOT.

Ont été élus 1ère adjointe Margot BURLOT et en tant que maire Emy AUBINEAU.



PLANTATION DE HAIES

Une plantation de haies est prévue le **Samedi 17 Janvier 2026 à 9h** avec la fédération de chasse, **route de Limouillas**. Cette plantation citoyenne permettra à toutes celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir venir planter. Nous vous y attendons nombreux. Cette démarche répond une démarche plus globale initiée chaque année de replantation de végétaux et de haies bocagères favorables à la biodiversité locale et la préservation des espaces et des paysages.

Des arbres ont également été plantés au jardin des naissances dans le cadre "Un enfant, un arbre"

LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC)

Dans le cadre de l'application de la loi MATRAS, l'ensemble des communes doit établir un plan de secours pour la population, le « **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) ».

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde est de se préparer préalablement à faire face à différents dangers pouvant entraîner une situation de crise.

Notre PCS a été approuvé par le conseil municipal et validé par la préfecture depuis octobre 2024, nous avons travaillé sur 9 risques majeurs. Cette liste est non exhaustive :

- Risque « Sismique »
- Risque « Tempête »
- Risque « Orage »
- Risque « Neige verglas »
- Risque « Grand froid »
- Risque « Canicule »
- Risque « Accident Transport Matières Dangereuses »
- Risque « Feu Espace Naturel »
- Risque « Pluie – Inondation »

La commune de Beauvoir-sur-Niort a validé l'intégration d'une **Réserve Communale de Sécurité Civile** sous la responsabilité de Mme le Maire.

Cette réserve est constituée de citoyens volontaires et bénévoles. En cas de crise, la RCSC pourra apporter son soutien aux populations sinistrées, en complément des actions engagées par les services de secours.

Si vous êtes majeurs et jouissez de vos droits civiques, « **n'hésitez pas à répondre la réserve civile et citoyenne** ».

Un engagement citoyen, bénévole et solidaire pour la commune et les citoyens

LE CORMENIER CACHÉ

La Commission Tourisme a créé un **jeu à énigmes au Cormenier** : abordable pour tous, d'une distance de 3 kilomètres, il convient de prévoir environ 2 heures pour le réaliser.

Munissez-vous :

- d'un téléphone portable avec accès internet pour visionner les vidéos,
- d'un crayon et d'un papier pour noter vos réponses.



Le résultat de vos réponses vous permettra de découvrir une belle surprise pour l'énigme finale.

Nous vous donnons rendez-vous au pied de l'église Saint-Eutrope pour débiter cette découverte.

Des QR codes seront installés dès les vacances de Noël, provisoirement pour tester le parcours avant validation définitive.

LIEU DE VIE PÉGASE

L'association **Pégase** est implantée sur la commune de Beauvoir-sur-Niort depuis 1986. Elle accueille sept personnes adultes en situation de handicap mental et psychique. La petite taille de la structure nous permet de réaliser des prises en charge individualisées et adaptées aux besoins.

La finalité de l'établissement est de permettre aux résidents de jouir d'une vie décente, aussi épanouie que possible, en permettant une intégration sociale, en développant l'autonomie et en maintenant les acquis. Le lieu de vie propose des activités individuelles et collectives en interne, mais également en externe. Ainsi, Pégase bénéficie tous les vendredis après-midi de la salle de sport communale, où est proposée une activité « jeux de ballons » partagée avec d'autres foyers de vie du territoire.

L'équipe professionnelle est composée de deux directrices, de deux Aides Médico-Psychologiques, d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale et d'une Maîtresse de Maison. La structure accueille régulièrement des stagiaires ainsi que des apprentis afin de leur permettre de découvrir le monde professionnel et de mettre en pratique leurs connaissances. Ces expériences sont très positives, et source d'intégration progressive d'un nouveau salarié à son futur métier.

Pégase n'est pas seulement un lieu de vie, c'est un cœur qui bat au rythme de ceux qui l'habitent. La bienveillance est cultivée en son sein afin que chaque instant soit une promesse d'humanité.



FERMETURE DU CUIVRE PAR ORANGE À HORIZON 2030

La commune a bénéficié du déploiement de la fibre Orange pour la fibre optique dans le cadre du Plan France Très Haut débit porté par l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs privés.

Orange a annoncé la fermeture progressive de son réseau historique de cuivre d'ici 2030.

Plusieurs lots de communes ont déjà commencé cette fermeture.

La commune de Beauvoir sur Niort fait partie du lot 5 pour une fermeture du réseau cuivre qui aura lieu en 2029.

Calendrier prévisionnel de fermeture :

- **Janvier 2026** : lancement officiel du compte à rebours pour la fermeture du réseau cuivre (lot 5) et le début des actions de migration,
- **2026-2027** : fermeture commerciale de nouvelles offres sur le cuivre. Cette fermeture commerciale s'applique à tous les clients et tous les opérateurs.
- **2029** : fermeture technique. L'ensemble des services sur cuivre seront coupés quel que soit l'opérateur. Les usagers devront migrer sur une autre technologie.
- **Suite** : dépose du réseau. et des équipements



ET 1 ET 2 ET 3 KINÉS !

Début septembre, Alexandre SIMON, kinésithérapeute à Beauvoir-sur-Niort a déménagé rue de la Croix Blanche, derrière la mairie. Il s'est installé dans l'ancienne caserne des pompiers, plus particulièrement dans les deux locaux qui étaient précédemment utilisés par le Comité d'animation, aux côtés des Restos du Cœur. Ce dernier avait besoin de plus d'espace pour accueillir sa clientèle en raison du fait qu'il souhaitait pouvoir exercer avec de nouvelles collègues.

Ainsi, en septembre dernier, **Clémence HUMBERT** qui exerce aussi à La Rochelle l'a rejoint dans son aventure professionnelle.

En octobre, c'est **Laurine CHADUTEAU** qui a complété l'équipe. Elle sera, pour sa part, en permanence sur le site de Beauvoir-sur-Niort.

Ces trois jeunes gens enthousiastes vous accueillent :
du lundi au jeudi sur rendez-vous.
Ils ne se déplacent pas à domicile.
Pour les contacter : 07.75.77.64.69



LA MAISON DES SOLIDARITÉS À VOTRE SERVICE

Désormais une nouvelle organisation est prévue à l'échelle départementale concernant les maisons des Solidarités.

Ces "maisons" regroupent différents pôles : pôle retour à l'emploi et accompagnement social, pôle accès aux droits (accueil social et autonomie), accueil personnalisé pour orienter vers les bons services, pôle enfance et équipe autonomie.

Ce nouvel accueil personnalisé permettra une prise en charge rapide et adaptée grâce à une maison et des annexes répartis sur le territoire.

L'accompagnement est renforcé vers l'emploi pour les bénéficiaires du RSA, assure une meilleure prise en charge du handicap et de la perte d'autonomie.

Quelques exemples de services :

- accès aux droits : un seul interlocuteur pour répondre à toutes vos questions,
- autonomie : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA à domicile ou en établissement) + prestations de compensation du handicap (PCH)
- enfance : bilan de santé de l'enfant, préparation à la naissance et la parentalité, agrément d'assistant maternel ou assistant familial, suivi des enfants confiés
- retour à l'emploi et accompagnement social : projet d'insertion professionnel et revenu de solidarité active (RSA) + aide au logement.

Antenne de Frontenay-Rohan-Rohan - 7 rue de la Victoire - 05 49 77 10 60

Horaires d'ouverture 8h30-12h30 et 13h30-17h15

Votre assistante sociale : Mme SIMMONET

SYNDICAT DE COMMUNES PLAINE DE COURANCE

Du 6 au 10 octobre 2025, le Syndicat de Communes Plaine de Courance a organisé « **Les Parentales d'Octobre** », un rendez-vous incontournable pour les familles du territoire. Cette semaine dédiée à la petite enfance et à l'enfance jeunesse a permis de créer des moments uniques entre parents, enfants, professionnel(le)s et intervenants passionnés.

Au programme :

- ✓ ateliers de motricité, Baby-Yoga et atelier Yoga pour éveiller les sens des petits et grands
- ✓ découverte Snoezelen pour un moment de détente et de douceur
- ✓ jeux en famille et ateliers créatifs en récup' pour stimuler l'imagination
- ✓ escape Games familiaux pour relever des défis ensemble
- ✓ conférence inspirante : « Le rythme des familles : cultiver l'ennui, libérer la créativité »



Vous avez manqué cette édition ? Bonne nouvelle ! 📅 Les Parentales d'Octobre reviennent du 5 au 9 Octobre 2026. Venez vivre des expériences enrichissantes, partager des rires et repartir avec des idées pour le quotidien. Nous vous attendons nombreux !

👉 Suivez-les pour ne rien manquer : Réseaux sociaux du Syndicat de Communes Plaine de Courance : sur Instagram : ALSHSCPC et sur Facebook : Accueil de Loisirs Plaine de Courance et Petite Enfance Plaine de Courance - Site internet : www.scpc.fr

Portage de repas à domicile : un service qui vous simplifie la vie !

Vous ou l'un de vos proches rencontrez des difficultés à préparer vos repas ? Le service de portage de repas à domicile du SCPC est là pour vous !

- Pourquoi choisir ce service : Pratique : des repas équilibrés livrés directement chez vous ; Adapté : menus variés, tenant compte des régimes spécifiques (sans sel ...) ; Sécurisant : un passage 3 fois par semaine qui permet aussi de garder un lien social.

Pour qui ? Ce service s'adresse aux personnes âgées, en convalescence ou en situation de handicap, mais aussi à toute personne ayant besoin d'aide ponctuelle.

Comment en bénéficier ? Un simple appel suffit : 05.49.26.42.11 (Résidence du Petit Logis de Praheca) ou au 05.49.26.05.22 (accueil du SCPC).

S'PASS FAMILLES PAR L'UDAF

L'UDAF des Deux-Sèvres et le pôle Enfance, Famille et Parentalité développent « S'Pass Familles », un dispositif complet pour répondre aux besoins spécifiques des familles.

Que vous soyez confrontés à des difficultés éducatives, familiales ou financières, S'Pass Familles vous propose une large gamme de services pour vous soutenir dans votre rôle de parent.

Les professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, conseillers) sont à votre disposition pour vous offrir un accompagnement individualisé et vous apporter écoute, conseils ou solutions pratiques. Vous pouvez également participer à des ateliers collectifs ou groupes de parole pour échanger avec d'autres parents, et partager vos préoccupations et défis du quotidien.

S'Pass Familles, c'est aussi des solutions de garde d'enfants, des dispositifs d'aide en cas de conflits ou violences intra-familiaux ainsi qu'un accompagnement budgétaire et administratif.

Contacts et informations :

Par téléphone au 05.49.04.76.76 ou par email udafeudaf79.asso.fr.



JUMELLES ET GOURMANDISES



Depuis la mi- septembre vous avez pu découvrir sur les marchés un **foodtruck de pâtisseries, viennoiseries et dépôt de pains** dont les propriétaires sont deux sœurs jumelles, Marine et Coralie.

Marine est pâtissière diplômée en chef, titulaire d'un CAP pâtisserie obtenu en juillet 2024 suite à une reconversion professionnelle.

Coralie assure la vente des pâtisseries après avoir exercé précédemment dans l'agroalimentaire (normes hygiène et HACCP).

Leur camion se déplace dans les communes du sud de Niort et proposent des produits 100% faits maisons.

Vous pouvez les retrouver chaque semaine à **Beauvoir-sur-Niort lors du marché du dimanche et une semaine sur deux le mercredi.**

Elles réalisent leurs fabrications dans leur local de travail, situé a Beauvoir-sur-Niort. Elles proposent à la demande gâteaux, bûches et autres gourmandises.

Leurs coordonnées : 06 50 33 67 71.

SOUVENIR FRANÇAIS

L'Association nationale Le Souvenir français est la plus ancienne association mémorielle française créée en 1887 après la défaite de 1870 face à la Prusse. Elle a été reconnue d'utilité publique le 1er février 1906 et a pour vocation d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France qu'ils soient hommes ou femmes, militaires ou civils, Français ou étrangers. Elle est forte de 200 000 adhérents et de 1600 comités locaux. Dans notre départements 8 comités locaux existent regroupant environ 400 adhérents.

Elle s'est fixé 3 objectifs :

- **dans le domaine patrimonial**, qu'aucune tombe de « Mort pour la France » ne doit disparaître des cimetières communaux, aucun monument, aucune stèle combattante ne doit être à l'abandon. Afin de relever ce défi, les comités du Souvenir Français entretiennent et rénovent des centaines de tombes en déshérence, fleurissent des milliers de tombes, en particulier dans les carrés communaux mixtes entre le 1er et le 11 novembre, et rénovent des centaines de monuments et des centaines de plaques en partenariat avec les collectivités territoriales.
- **dans le domaine commémoratif**, qu'aucune cérémonie créée à l'origine pour enraciner le souvenir d'un événement historique local ne doit disparaître. Toujours mobilisés pour ces cérémonies, les adhérents du Souvenir Français (et les porte-drapeaux de l'association) se concentrent particulièrement sur les journées du 8 mai, du 14 juillet, du 11 novembre et sur les cérémonies du 1er novembre.
- **dans le domaine de la transmission**, qu'aucun élève ne doit quitter sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel combattant et avoir participé au moins à une cérémonie patriotique. Afin de réussir ce défi, Le Souvenir Français s'est mis au service du monde enseignant. Il apporte en particulier son aide financière aux voyages mémoriels organisés par des milliers d'enseignants. Chaque année, les comités du Souvenir Français subventionnent des voyages scolaires à destination des champs de bataille de 1914-1918, des plages du débarquement, des sites de maquis et des camps de déportation.

Vous pouvez les rejoindre pour 10€ d'adhésion annuelle.

SOIRÉE CHOUCROUTE

Le Comité d'Animation de Beauvoir-sur-Niort vous invite à vous inscrire à sa prochaine soirée "**Choucroute**" !

Le **samedi 28 février 2026** venez avec nous déguster une bonne choucroute à la salle du Dr Jean Richard.

Bonne humeur, animations musicales et un bon repas bien chaud seront au rendez-vous.

Pour tout renseignement et inscriptions avant le 15 Février 2026 : 06.41.00.07.47



OCTOBRE ROSE

Samedi 15 Novembre 2025, avait lieu la **remise du chèque de 2 570€ à la Ligue contre le Cancer de Niort**, en présence de Nicolas VIDEAU, coordonnateur du comité départemental des Deux Sèvres de la ligue contre le cancer, accompagné de Mme Dominique Gachet, bénévole.

Cette somme a été récoltée lors de la manifestation du 18 octobre 2025 pilotée par Assoc'Ensemble en lien avec le CSB Foot et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Plus de 300 participants sont venus pour marcher ou pédaler, faire des dons de cheveux, admirer les voitures de collection, acheter des goodies, mais aussi s'informer auprès de la Ligue.

Nous remercions l'ensemble des partenaires et associations qui ont participé à cette action.

CS BEAUVOIR

Le club du CS BEAUVOIR ouvre ses portes aux **nouveaux joueurs et nouvelles joueuses** souhaitant découvrir le football (découverte, initiation, compétition) au sein du club **jusqu'en juin**. Des séances GRATUITES sont possibles pour les garçons et filles nés entre 2020 et 2009.

Contacts/renseignements : Cyril RAIMBERT : 06.72.66.50.81 - csbeauvoirfootball.fooeto.com



TWIRLING BÂTON

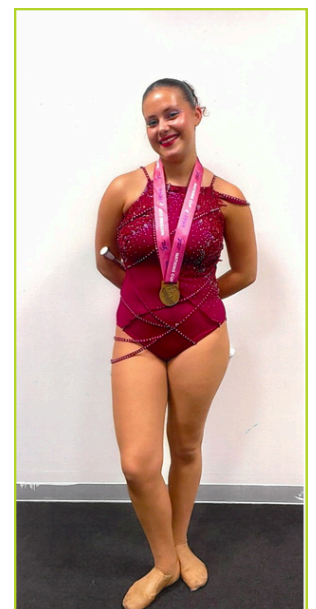
Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, 3 solistes et une équipe du club de Twirling bâton de Beauvoir-sur-Niort se sont déplacés à Turin, en Italie, pour concourir en délégation française à la **coupe du monde**.

Vous avez été nombreux à les suivre et les soutenir grâce aux réseaux sociaux et ils vous en sont infiniment reconnaissant !

Tous les participants au déplacement ont vécu une aventure incroyable et c'est avec **une médaille de bronze pour l'équipe et une médaille d'or solo** que les athlètes sont rentrés à Beauvoir-sur-Niort.

Le club remercie une nouvelle fois l'ensemble des entreprises, artisans, commerçants et autres bienfaiteurs, les communes de Beauvoir-sur-Niort et Plaine-d'Argenson ainsi que la Communauté d'Agglomération du Niortais pour leur participation financière.

Pour cette nouvelle saison 2025/2026, le club une soixantaine de licenciés, avec une baisse du nombre de compétiteurs mais une augmentation de la section minitwirl et loisirs. Cette année, le club sera représenté sur les 3 filières du championnat de France. Les premières compétitions débiteront les 24 et 25 janvier pour la filière nationale 3 à St Agnant (17), et les 21 et 22 février pour les filières nationale 1 et nationale 2 à Mornac (16).



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- Léa CORNUAU
- Flavie GARAULT



PACS :

- Marine VASSEUR et Antonin EJNER
- Eva BROCHARD et Vincent NAVARRO

MARIAGES :

- Andréa AMART et Luke TOOMEY
- Charlotte PAGNUCCO et Joann BABIN
- Jessica GOMES et Mathieu GUILLON

RECENSEMENT

Du 15 Janvier au 14 Février 2026 aura lieu le **recensement de la population**.

Les agents recenseurs seront pour :

- le district 2 : Nancy BUJON
- le district 3 : Patrick PIAT
- le district 4 : Thierry SOUCHET
- le district 5 : Jacky TRUDELLE
- le district 6 : Christian SECHERESSE



Tous les agents recenseurs seront munis d'une carte officielle d'agent recenseur avec leur photo, délivrée par les services de l'INSEE. Ils vous donneront toutes les infos nécessaires pour mener à bien cette démarche citoyenne et néanmoins obligatoire.

Nous vous remercions pour l'accueil qui leur sera réservé.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES



A l'automne, la commune a été sollicitée à plusieurs reprises concernant des **nids de frelons asiatiques** sur la voie publique et dans les propriétés privées de Beauvoir sur Niort.

Originaire d'Asie et arrivé en France en 2004, le frelon asiatique ou *Vespa Velutina* s'est installé sur une large partie du territoire et s'attaque aux abeilles, avec un pic d'activité en fin d'été. Ce frelon se nourrit de sucres et de proies faciles, et se montre très sensible aux sources d'aliments accessibles. Laisser des fruits mûrs ou tombés au sol, des restes de repas ou des boissons sucrées à l'extérieur crée un buffet ouvert.

Repères utiles : le nid primaire apparaît dès mars, de couleur sable et souvent de la taille d'une orange, plutôt sous abri à moins de 3 m. Le nid secondaire, sphérique, se situe généralement haut dans les arbres, avec une ouverture latérale et un diamètre de 40 à 80 cm.

Il convient de faire intervenir un professionnel car un nid peut abriter des milliers d'individus et la manipulation sans équipement spécialisé expose à des attaques massives.

S'agissant des **nids situés sur le domaine public, la commune assure la prise en charge de la destruction** (c'est ce qui a été le cas cette année).

Concernant les **nids situés dans les propriétés privées**, il est proposé aux particuliers de prendre à leur charge cette intervention. Il est possible de contacter des **entreprises spécialisées ou la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON)** qui est le coordonnateur de la lutte contre le frelon asiatique en Deux-Sèvres (05.49.77.16.55).

LISTES ÉLECTORALES

Elections municipales : Pensez à vous inscrire sur les listes électorales !



Les prochaines élections municipales approchent à grands pas ! Afin de pouvoir exercer votre droit de vote les 15 et 21 mars prochain, il est impératif d'être inscrit sur les listes électorales. Voici les informations importantes à retenir :

Dates limites d'inscription :

- Inscription en ligne : La date limite pour vous inscrire sur les listes électorales en ligne est fixée au 4 février 2026. Cette option est rapide, pratique et vous permet de faire votre démarche depuis chez vous, sans contrainte.
- Inscription papier : Si vous préférez effectuer votre inscription de manière traditionnelle, vous avez jusqu'au 6 février 2026 pour soumettre votre demande en mairie.

Pourquoi s'inscrire ?

Pour participer aux élections municipales, vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Si vous êtes déjà inscrit, il n'est pas nécessaire de renouveler votre inscription, sauf en cas de déménagement ou de changement de situation.

Comment s'inscrire en ligne ?

L'inscription en ligne est simple et rapide. Il vous suffit de vous rendre sur le site officiel des services publics : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

HEURES CREUSES ET PLEINES

Vous avez entendu parler de l'évolution des plages Heures Pleines / Heures Creuses et vous vous interrogez sur l'impact pour votre contrat ?

Pour les clients SÉOLIS, **les heures creuses restent inchangées pour le moment**. Cette évolution se déploiera à compter de fin 2026.

En effet, cette évolution vise à aligner les plages tarifaires au rythme de la production renouvelable notamment solaire et à décaler la consommation vers des périodes moins critiques pour le réseau. Elle s'applique en premier lieu aux territoires ayant atteint un taux de déploiement du compteur Linky supérieur à 90 %.

Le moment venu, **SÉOLIS vous accompagnera à chaque étape** et vous tiendra informé(e) de toute évolution concernant votre contrat.

APPLICATION MONTRI

L'Agglomération Niortaise met à disposition des habitants un nouvel outil pour vous accompagner dans la gestion quotidienne des déchets : **l'application MonTri**.

Disponible gratuitement sur smartphone, vous pourrez connaître les bonnes consignes de tri grâce au scan des emballages, localiser les points d'apport volontaire, consulter les calendriers de collecte, signaler un dépôt sauvage ou une borne d'apport volontaire débordante, formuler des demandes (bac, badge déchèterie, composteur...)

